

**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER**  
**ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 €.  
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco.  
R.C.S. : Monaco 56 S 523 - Siren : 775 751 878.

**Information financière 3<sup>ème</sup> trimestre 2020/2021**  
**(Période du 1<sup>er</sup> avril 2020 – 31 décembre 2020)**

**Baisse du chiffre d'affaires de 23 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020/2021**

Groupe consolidé – normes IFRS	2019 / 2020	2020 / 2021
<u>Premier trimestre :</u>		
Secteur Jeux	61 711	9 602
Secteur Hôtelier	90 836	10 784
Secteur Locatif	21 274	24 440
Autres	6 644	1 548
Cessions internes	(3 673)	(1 228)
<b>Total</b>	<b>176 793</b>	<b>45 146</b>
<u>Deuxième trimestre :</u>		
Secteur Jeux	89 439	38 510
Secteur Hôtelier	119 449	60 294
Secteur Locatif	25 065	26 652
Autres	3 588	1 262
Cessions internes	(5 729)	(3 103)
<b>Total</b>	<b>231 813</b>	<b>123 615</b>
<u>Troisième trimestre :</u>		
Secteur Jeux	54 745	45 893
Secteur Hôtelier	45 668	23 484
Secteur Locatif	24 867	27 214
Autres	1 909	735
Cessions internes	(2 909)	(1 557)
<b>Total</b>	<b>124 280</b>	<b>95 770</b>
<u>Cumul au 31 décembre :</u>		
Secteur Jeux	205 895	94 005
Secteur Hôtelier	255 954	94 562
Secteur Locatif	71 207	78 306
Autres	12 141	3 545
Cessions internes	(12 311)	(5 887)
<b>Total</b>	<b>532 886</b>	<b>264 531</b>

La Société des Bains de Mer et ses filiales enregistrent un chiffre d'affaires consolidé en baisse de 23 % au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020/2021. Sur la période courant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe S.B.M. s'élève en effet à 95,8 millions d'euros contre 124,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

L'épidémie de Covid-19 impacte toujours fortement l'activité du Groupe S.B.M. Si la Principauté de Monaco n'a pas imposé de confinement pour faire face à la deuxième vague de l'épidémie qui sévit cet automne en Europe, les plages horaires d'ouverture des casinos et restaurants ont néanmoins été réduites à compter du 1<sup>er</sup> novembre et les spas, piscines et bars ont été fermés, conformément aux décisions gouvernementales.

Le chiffre d'affaires du secteur jeux s'établit à 45,9 millions d'euros pour le trimestre écoulé, en baisse de 16 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette diminution reste limitée compte tenu du contexte sanitaire, l'activité jeux de table ayant bénéficié d'un aléa particulièrement favorable au cours du mois de décembre.

Le secteur hôtelier enregistre sur le trimestre une diminution de 49 % du chiffre d'affaires, qui s'établit à 23,5 millions d'euros contre 45,7 millions d'euros précédemment. Même si les hôtels et les restaurants ont pu rester ouverts au cours de cette période, le secteur est particulièrement impacté par la pandémie de Covid-19 et la deuxième vague qui sévit en Europe.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et du One Monte-Carlo et les Villas du Sporting, présente un chiffre d'affaires de 27,2 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros précédemment. Cette hausse résulte principalement de la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires trimestriel de 0,7 million d'euros contre 1,9 million d'euros l'an passé.

Au cumul des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe S.B.M. s'établit à 264,5 millions d'euros contre 532,9 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 50 % par rapport à l'an dernier. Si le Groupe S.B.M. a conservé l'essentiel de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs années pour développer son patrimoine immobilier et ses activités locatives, l'épidémie de Covid-19 impacte fortement les activités jeux et hôtellerie/restauration du Groupe S.B.M., d'autant que les fermetures d'établissements sont intervenues au cours du premier semestre de l'exercice, qui est habituellement la période de plus forte activité.

En effet, l'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation.

Ce n'est qu'à compter du 2 juin 2020, date à laquelle le gouvernement monégasque a autorisé la réouverture des restaurants et des casinos, que les établissements du Groupe S.B.M. ont

rouvert progressivement, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel. Les horaires d'ouverture des établissements ont ensuite été réduits au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre dans le cadre des mesures prises par les autorités gouvernementales, avec notamment l'instauration d'un couvre-feu.

## **Description générale de la situation financière et des résultats**

### Activité

Comme indiqué précédemment, l'épidémie de Covid-19 impacte fortement l'activité du Groupe S.B.M. Après un premier semestre, dont le résultat opérationnel s'est inscrit en déficit de 43 millions d'euros, alors qu'il s'agit traditionnellement de la période la plus favorable, le contexte sanitaire et économique défavorable laissait envisager, pour le second semestre, un niveau d'activité inférieur aux réalisations des exercices précédents pour cette même période. La baisse de chiffre d'affaires enregistrée au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre confirme cette anticipation.

Le Groupe S.B.M. s'attend donc à un impact significatif de la crise sanitaire sur l'activité de l'exercice 2020/2021 et à une performance financière fortement dégradée par rapport à celle de l'exercice record 2019/2020, avec un déficit opérationnel au titre du second semestre qui devrait être supérieur à celui des six premiers mois.

### Mesures de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie

Dans ce contexte, le Groupe S.B.M. a mis en œuvre une réduction drastique des dépenses d'exploitation. Dès la fermeture des établissements, le Groupe S.B.M. a procédé à une adaptation de son organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé).

En complément de la réduction drastique des dépenses d'exploitation, le Groupe S.B.M. a renforcé un contrôle strict de ses investissements. L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

- Mise en œuvre d'un plan de restructuration global

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et le choc économique engendré par cette dernière ont obligé la Société des Bains de Mer à accélérer la mise en œuvre d'un plan de restructuration global, en complément des dispositions déjà mises en place depuis le début de la crise sanitaire.

Annoncé le 2 octobre dernier, ce plan de restructuration est rendu particulièrement nécessaire du fait d'un déficit chronique des exploitations hôtelières, de la restauration et de l'activité casino, lié notamment à un niveau de charge salariale en inadéquation avec le niveau de chiffre d'affaires généré.

Il s'articule autour de trois principes directeurs :

- un plan de départs volontaires, ouvert pour l'ensemble des salariés du Groupe âgés de plus de 57 ans, à la condition essentielle d'un non-remplacement ;
- un plan de départs collectifs ciblés sur certains départements pour motifs de sureffectifs ou de réorganisation visant à restaurer la compétitivité ;

- la renégociation de certains accords collectifs ou usages en vigueur au sein du Groupe S.B.M.

Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a donc été déposé dans ce sens auprès de la Direction du Travail de la Principauté de Monaco, le 21 octobre dernier.

L'ouverture du Plan de Départ Volontaire a rencontré un grand succès. Au jour du présent communiqué, 164 collaborateurs ont déjà confirmé leur accord sur les conditions proposées et d'autres réponses sont attendues prochainement, afin de finaliser l'ensemble de ce dispositif d'ici la fin du présent exercice.

Le succès du Plan de Départ Volontaire permet de réduire l'ampleur du Plan de Départ Contraint prévu initialement, qui concernait un total de 161 personnes suivant le Plan de Sauvegarde de l'Emploi déposé auprès de la Direction du Travail. Au travers d'un processus de mobilité actuellement en cours, le Groupe S.B.M. parviendra à réduire à son minimum le nombre de départs contraints.

Enfin, les négociations relatives à certains accords collectifs ou usages en vigueur au sein du Groupe S.B.M. se poursuivent.

Il est rappelé que l'ensemble de ces mesures viennent en complément des actions déjà engagées, et visent à générer une réduction globale annuelle des charges d'exploitation de l'ordre de 25 millions d'euros.

- Trésorerie

Le Groupe S.B.M. maintient un contact étroit avec ses partenaires bancaires qui avaient mis à disposition un encours de crédits de 230 millions d'euros. Les deux premières échéances, de 26,4 millions d'euros chacune, ont été remboursées fin juin et fin décembre derniers et l'encours de crédits s'établit aujourd'hui à 177,2 millions d'euros. La prochaine échéance est prévue en juin 2021, pour un montant identique aux précédentes.

Cependant, bien que les échéances de remboursement de l'encours de crédits ne soient pas remises en cause, la baisse importante de l'activité due à la crise sanitaire a entraîné une dégradation forte des résultats et certains engagements en termes de ratios ne peuvent être respectés au niveau prévu initialement. Le Groupe S.B.M. a donc sollicité et obtenu de ses partenaires bancaires un aménagement des covenants financiers concernés.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, le Groupe S.B.M. dispose d'un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) pour un montant maximum de 150 millions d'euros. Au 21 janvier 2021, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme auprès d'investisseurs s'élève à 65 millions d'euros. Il est rappelé que l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que le Groupe S.B.M. émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit.

Le Groupe S.B.M. dispose ainsi d'un niveau de trésorerie disponible de près de 90 millions d'euros au 21 janvier 2021.

Monaco, le 22 janvier 2021.

[www.montecarlosbm.com](http://www.montecarlosbm.com)

ISIN : MC0000031187